



# GROUPE SIDA GENEVE

Assurances-maladie: le Groupe sida Genève appelle les Genevois-es à choisir une caisse conventionnée

**GENÈVE, LE 6 NOVEMBRE 2009** A l'approche du délai de changement de caisse pour l'assurance-maladie de base, le Groupe sida Genève mène une nouvelle campagne d'information et de sensibilisation auprès de la population genevoise.

**En effet, trop peu d'habitants de notre canton savent que de nombreuses caisses, parmi lesquelles les deux plus gros assureurs du canton (Groupe Mutuel et Helsana), ont refusé la convention avec l'Etat de Genève qui permettrait à leurs assurés de rester couverts même en cas de retards ou d'arriérés de paiement.**

La convention signée avec l'Etat de Genève par certaines caisses maladie garantit que celles-ci n'interrompent pas le remboursement des prestations de leurs assurés qui ont des retards ou arriérés de paiement. **Les caisses qui ont refusé de signer cette convention ou s'en sont retirées n'offrent pas cette garantie et laissent des milliers d'assurés genevois réduits à recourir aux structures d'urgence mises en place par l'Etat.**

Le Groupe sida Genève appelle les Genevois-es à faire le choix d'une caisse conventionnée, dans leur intérêt et dans l'intérêt de tous les patients genevois. En effet, **continuer à payer des primes élevées à des caisses non conventionnées revient à cautionner un système opaque et contraire au principe de solidarité qui devrait primer dans l'assurance maladie de base.**

**En attachement:**

- le texte de l'appel du Groupe sida Genève aux assurés genevois (également sur notre blog *Fil rouge*: [://www.groupesida.ch/filrouge/](http://www.groupesida.ch/filrouge/))

- un modèle de lettre de résiliation à l'attention des caisses non conventionnées

- le témoignage de Dominique, assurée du Groupe Mutuel qui, malgré sa séropositivité et ses besoins de suivi psychiatrique, a vu la prise en charge de ses prestations suspendue du jour au lendemain pour défaut de paiement. Le Groupe sida Genève a porté le cas de Dominique devant le Tribunal cantonal des assurances sociales qui doit se prononcer sur la discrimination dont elle est victime.

(voir [://www.groupesida.ch/filrouge/archives/2009/09/le\\_groupe\\_sida\\_geneve\\_intente/](http://www.groupesida.ch/filrouge/archives/2009/09/le_groupe_sida_geneve_intente/))

**Pour tout complément d'information, contacter:**

Deborah Glejser, porte-parole: [deborah.glejser\(at\)groupesida.ch](mailto:deborah.glejser@groupesida.ch)

Raoul Gasquez, juriste: [raoul.gasquez\(at\)groupesida.ch](mailto:raoul.gasquez@groupesida.ch)